



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Publication électronique le 26 avril 2024

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

portant prorogation

LA ROUTE DÉPARTEMENTALE D145

au territoire des communes de **BREXENT-ENOCQ, LA CALOTTERIE** et **SAINT-JOSSE**

Interruption temporaire de la Circulation

Travaux hors agglomération

Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'arrêté n°MT24127AT, en date du 1er mars 2024, de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant sur l'interdiction de la circulation sur la route départementale D145 du PR 7+683 au PR 9+658, hors agglomération, aux territoires des communes de **BREXENT-ENOCQ, LA CALOTTERIE** et **SAINT-JOSSE**, pour permettre l'exécution des travaux de "Ouverture d'une brèche pour permettre l'évacuation de l'eau", pendant la période du 05 mars 2024 au 5 mai 2024.

Considérant l'avis des Maires des communes de **SAINT-JOSSE, LA-CALOTTERIE, BEUTIN** et **BREXENT-ENOCQ**,

■■■■■ **ARRETE**

ARTICLE 1 : Les prescriptions de l'arrêté n°MT24127AT, en date du 1er mars 2024, réglementant la circulation sur la route départementale D145 du PR 7+683 au PR 9+658 aux territoires des communes de **BREXENT-ENOCQ, LA CALOTTERIE** et **SAINT-JOSSE**, sont prorogées jusqu'au 7 juin 2024.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,

Arrêté n° MT24237AT - Page 1 / 2

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois

300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE

Téléphone : 03.21.90.04.80

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 26 avril 2024



Signé électroniquement par
Stephane DELPLANQUE
ADJOINT AU RESPONSABLE URM